

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, LE C^{ie} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1898

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1898

DEUX MONNAIES
DES
PIRATES BÉDOUINS DU CHATT EL-'ARAB
DE LA TRIBU
DES BANOU KA'B.

Nous avons adressé, sous ce titre, lors de la dixième session du Congrès international des Orientalistes, tenue en septembre 1894, à Genève, un rapport à la III^e section (langues musulmanes) sur deux monnaies de notre cabinet numismatique, monnaies que nous ne croyons pas encore connues. N'ayant pu, à notre regret, assister personnellement au Congrès, M. P. Casanova, du département des médailles de la Bibliothèque nationale de Paris, a eu la bonté, comme secrétaire de la III^e section, de lire, à une de ses séances, notre court rapport.

Nous publions ces deux monnaies dans cette Revue, supposant qu'elles présentent un certain intérêt pour les études numismatiques les plus spéciales.

Dès les temps anciens, les pays des bords de l'Euphrate et du Tigre, alors réunis, maintenant partagés entre la Perse et la Turquie, furent le théâtre des nombreux brigandages des tribus de

Bédouins-Arabs habitant ces contrées, ou y venant en nomades.

Les plus connues sont d'abord les Arabes Montefik, dont les razzias sont déjà mentionnées par l'historien Ibn el-Athîr (1), ensuite les Banou Lâm et les Banou Ka'b.

Dans les temps modernes, au commencement du siècle dernier surtout, ce sont les historio-graphes officiels turcs qui se plaignent presque tous les ans, dans leurs annales, des déboires causés par ces brigands aux Mutesellims de Bassora. Le gouvernement turc se vit par conséquent obligé de donner aux pachas de Bassora des pouvoirs spéciaux et de fonder une flotte de galions pour protéger le Chatt el-'Arab contre les surprises des Arabes et des Portugais guerroyant ensemble et aussi contre l'Imâm de Maskat (2).

Parmi ces tribus arabes, celle des *Banou Ka'b*, *Tchab*, suivant la prononciation persane, se développa, vers le milieu du siècle dernier, de telle manière qu'elle devint, pour ainsi dire, une puissance politique qui donna de grands désagrémements à la Sublime Porte et provoqua des incidents qui firent même sensation en Europe.

Le célèbre voyageur Niebuhr (3) donne sur ce

(1) *Chronicon*, éd. Tornberg, x, p. 482, année 499 H.; 430, a. 517 H., et XII, p. 52. a 588 H

(2) *Tarîch-i Rachid Efendi*, I, fol. 276 r. s

(3) *Beschreibung von Arabien*, 1772, pp. 386, 389, et *Reisebeschreibung*, 1778, p. 227, s.

sujet des détails fort circonstanciés comparative-ment aux récits obscurs des chroniqueurs officiels turcs qui voient tout simplement un شقّی *chekî*, c'est à-dire un *misérable coquin*, dans chaque puissant cheikh bédouin.

Par contre, Niebuhr remarque avec raison, en comparant la forme de gouvernement et la façon de vivre de ces Arabes avec celles des anciens Grecs, qu'ils n'avaient pas de savants pour raconter leurs guerres et les exploits héroïques de leurs principaux chefs, et que, par conséquent, ils n'étaient pas connus hors de la région qu'ils occupaient, ce qui donnait lieu à de fausses appréciations sur eux, étant surtout donné le parti pris des Turcs.

La tribu de Ka'b habitait du temps de Niebuhr au fond du golfe Persique et avait *Souleimân* comme cheikh.

Souleimân se fit remarquer dès 1765, lorsqu'il prit plusieurs vaisseaux aux Anglais. Les Banou Ka'b n'étaient pas trop estimés jusqu'alors, mais Souleimân sut profiter des troubles en Perse et du mauvais gouvernement à Bassora. Il soumit ses petits voisins, prit possession de plusieurs districts de la Perse, en promettant aux souverains de cet empire de payer un tribut que l'on vint, du reste, bien rarement chercher dans un pays aussi éloigné. Souleimân fit aussi des conquêtes du côté de Bassora. Il payait quelquefois un tribut minime au Mutesellim (gouverneur) de Bas-

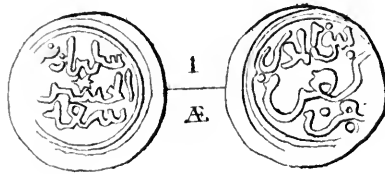
sora, mais en même temps il occupait petit à petit toutes les îles dans le Chatt el-'Arab et même le district de Devâsîr avec ses nombreux villages à l'ouest. Souleimân possédait déjà, en 1765, une flotte de quatre-vingts bâtiments. En cas de danger, il se retirait avec tous ses biens sur ses vaisseaux ou aux îles du Chatt el-'Arab, où l'on ne pouvait le suivre par suite du manque de bateaux : c'est pourquoi, ni le Châh de Perse, Kerîm Khân, ni le gouverneur turc de Bassora ne réussirent à s'emparer de lui. C'est ainsi que le territoire des Banou Ka'b s'étendit bientôt de l'ouest du Chatt el-'Arab à l'est jusqu'à Hindian, du golfe Persique jusqu'au pays de Houweise. *Kobân* (1) était la résidence de Souleimân ; plus tard elle fut remplacée par une nouvelle fondation, nommée Fellâhijeh, c'est-à-dire « village des paysans », que le cheikh des Arabes-Ka'b utilisa comme résidence et dont Kinneir, Ainsworth, Stockqueler, Layard et Pelly nous donnent de fort bonnes descriptions.

Nos deux monnaies sont un témoignage de l'extension constatée de la puissance des Banou Ka'b et de leurs cheikhs. Nous faisons suivre la description de ces deux pièces.

Il paraît certain que l'une appartient à notre célèbre Souleimân ; l'autre est d'un cheikh 'Ali, de

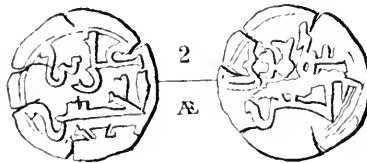
(1) C'était une petite ville située sur le bras oriental de Chatt el-'Arab.

la même tribu, mais nous ne savons pas s'il fut le prédécesseur ou le successeur ou bien même le frère de Souleimân.



- | | | |
|--------|--------------------------------|--|
| I. Av. | سليمان بن
*
الحسن
سعد | <i>Souleimân fils de
El-Hasan
Sa'd</i> |
| Rev. | بنو المولى
كعب | <i>Les Banou el-Maula
Ka'b</i> |
| (?) | //// بنين | <i>à Kobân (?)</i> |

Bronze. Dm. 21 mil.



- | | | |
|---------|------------------------|---|
| II. Av. | علي بن
الحسن
سعد | <i>'Ali fils de
El-Hasan
Sa'd</i> |
| Rev. | بنو المولى
كعب | <i>les Banou el-Maula
Ka'b.</i> |

Bronze. Dm. 20 mil.

Ces deux monnaies sont curieuses pour l'histoire monétaire. Elles nous montrent, sur l'un des côtés, le nom du cheikh régnant, tandis que, de l'autre, se trouve l'inscription en abréviation lapidaire *Banou el-Maula Ka'b*, c'est-à-dire « les fils (de la tribu) du Maula (seigneur) Ka'b. Ceci nous est fort utile pour la connaissance de la forme gouvernementale dans la communauté de la tribu, où la personne principale élue, le cheikh, prenait la première place comme chef et guide de la peuplade en temps de guerre et de paix. Il devait comme tel se soumettre à l'autorité de toute la tribu et pouvait, s'il abusait de son pouvoir, être destitué.

La mauvaise conservation de la pièce n° 1 ne nous permet malheureusement pas de déchiffrer avec certitude le dernier mot du revers : nous croyons y lire *قبان* que nous supposons être le nom de la résidence de Souleimân, *قَبَان Kobân*, nom naturellement écrit en raccourci : *بَقْبَان* = *بقبان* à *Kobân*.

La seconde monnaie (II) ne porte pas d'indication de localité, ce qui nous fait croire qu'elle est plus ancienne que la première, ce que son empreinte plus rudimentaire, moins soignée, semble indiquer aussi. Nous pouvons admettre, d'après les données généalogiques, qu'Ali était le frère de Souleimân et qu'il l'avait précédé dans le gouvernement de la tribu. Ceci s'accorderait avec le récit d'un historiographe officiel turc, qui remonte au temps où l'on ne savait rien encore de Soulei-

mân, mais qui parle déjà des brigandages d'un cheikh des Banou Ka'b.

Ce passage dans *Izzî* (1), que nous devons, comme la plupart de ces notes, à l'amabilité et à la science de notre ami le professeur Karabacek, est, d'après le texte turc, ainsi conçu :

وبو ائناده بصره نك دريا جانبنده بوللرى
 قطع و امد شد ايدن ابنا سويل وسفائنه
 تعرض و عباد اللهه ايصال خسارته جسارت
 اوزره اولان مسطور كعبى نام شقى
 واجب الازاله نك اوزرلرينه حالا بصره
 متسلمى تجهيز عسكر و دريا بوغازنده ساكن
 دائره اطاعته اولان دواسر عشيرتنى تعيين
 ايتهمكده آنسردخى ذكر اولسان مسطور
 كعبى نام شقى نك مقر مكيدتارى اولان
 محله الغار و بكرمى بش نفر معلوم الاشخاص
 شيخاربن طعمه شير شمشير و سفيندلين احراق
 بالنار ايتهملريله بحمدتعالى اولحوالیده عباداللهه
 رفاه حال وبعد ازبن دريادن بصره يد توارد
 ايدنلره اطهمسان بال حاصل اولوب *

Voici la traduction de ce morceau :

« Pendant ce temps-là, le misérable drôle *Ka'bi* se livrait avec effronterie, à la côte de la mer à Bassora, au brigandage, dévalisant les voyageurs, pillant les vaisseaux et causant de grands dommages aux habitants. Pour exterminer cette

(1) *Târîch-i 'Izzî*, fol. 198 a.

mauvaise engeance, le Mutesellim de Bassora fut obligé d'envoyer des troupes contre ces brigands. Comme la tribu obéissante Devâsir, habitant au bord du golfe, amenait des renforts, on put brûler la grotte qui servait de repaire à ce coquin de Ka'bî ainsi que sa flotte, et vingt-cinq des meneurs furent une douce proie pour le glaive. Grâce à Dieu le plus Haut! Les sujets ont la paix dans ces contrées, la sûreté du pays est rétablie et ceux qui viennent par mer à Bassora ont de nouveau trouvé la tranquillité d'esprit. »

C'est ainsi que s'exprimait le rapport du gouverneur de Bassora, Souleimân Pâchâ, à la Sublime Porte, en l'année 1162 H. (1748/9).

Nous ne pouvons reconnaître, d'après ce qu'on vient de lire, sous le nom de كعبى Ka'bî, c'est-à-dire le Cheikh appartenant à la tribu Ka'b, celui qui a frappé notre monnaie, notre Souleimân, les Banou Ka'b n'ayant pas eu alors, en effet, de domicile fixe au bord du Chatt el-'Arab. La monnaie d'Alî, sans nom de localité, pourrait, au contraire, être placée à cette époque. Il ne faut pas se laisser tromper par la forme épigraphique de la légende qui pourrait faire croire que la pièce est beaucoup plus ancienne, d'autant plus que les Banou Ka'b sont déjà cités dans l'histoire au XII^e siècle comme occupant les parties méridionales de l'Euphrate(1).

Il est donc permis de supposer qu'Alî était le

(1) IBN EL-ATHÏR, *l. c.*, XI, p. 259.

frère de Souleimân et qu'il le précéda comme cheikh des Banou Ka'b. Il s'ensuit que nos deux monnaies sont, pour ainsi dire, les premiers spécimens monétaires des monuments numismatiques de leur règne sur la tribu et ouvrent, dans la numismatique musulmane, une nouvelle série qui n'existait pas encore. Nos pièces sont aussi une preuve nouvelle du grand nombre de raretés numismatiques encore cachées et inconnues, provenant même de seigneurs qu'on ne croyait pas s'être arrogé le droit de frapper monnaie.

PHILIPPE DE SAXE-COUBOURG.

Décembre 1897.
